



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

Le **quatorze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date **du jeudi 3 novembre 2022**, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

COMMUNE DE
CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27
Nombre de conseillers
en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 03

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François,
Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme BARRY Marie-
Christine, M. CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine,
Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme
FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux.

Date de Convocation :
jeudi 3 novembre 2022

Excusé(s) / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette, Mme LANDREVIE Susanne,
Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme
BOURDIER Elise.

Date d'affichage :
jeudi 3 novembre 2022

Délégations : Mme Colette DEVAINE à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. Justin DEVAINE à
M. MILLOTTE Amaury, Mme LANDREVIE Susanne à M. GRAVELLE Alain

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme MANCEAU Emmanuelle arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°6

2022/11/14
N° 11

11 - Finances – Aménagement du Pôle éducation dans l'ancien tribunal, Validation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Confolens, sous-préfecture de la Charente est un pôle structurant qui rayonne sur un bassin de vie rural et dont l'aire d'influence dépasse les limites départementales.

La commune de Confolens soucieuse de conforter son pôle administratif et de services souhaite réaliser dans l'ancien tribunal un pôle éducation. Ce dernier regroupera les bureaux de l'Inspection Académique, du Centre d'Information et d'Orientation et une grande salle de séminaire dans l'ancienne salle d'audience.

Les enjeux pour Confolens sont, à travers la réalisation de ce pôle éducation, le maintien du niveau de services publics et l'adaptation des services publics aux besoins des habitants. L'inspection Académique et le CIO sont actuellement installés dans des locaux vétustes et peu fonctionnels.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au groupement ADOBE Architectes (mandataire), Florence BOISSARD, XECBA, C2J Ingénierie et ACOUSTICA.

Le coût des travaux est estimé, suite à la remise de l'avant-projet définitif par la maîtrise d'œuvre, à 1 182 540 € H.T.

Monsieur le Maire propose de valider cet avant-projet définitif et de fixer en conséquence le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 112 341 € H.T. (missions de base + missions complémentaires)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'avant-projet définitif de réhabilitation des Halles de Confolens pour un montant de travaux estimé à 1 182 540 € H.T.
- FIXE le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 112 341 € H.T.
- VALIDE le lancement de la procédure de consultation des entreprises,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 15 novembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

